

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-3a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Convention de mise à disposition et d'utilisation, à titre gratuit, du logiciel « HYDRACLIC » – Gestion des points d'eau incendie, par le SDIS de l'Hérault

Dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée collabore avec les services communaux pour maintenir voire améliorer la gestion et l'efficacité du parc incendie.

A ce titre et pour suivre l'évolution quotidienne du service public de la DECI, un travail a été mené avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS) pour que chaque commune, chaque responsable de service technique et chaque chargé de missions prévention puisse avoir un accès en lecture seule pour vérifier les caractéristiques des Points d'Eau Incendie de leur commune.

Ainsi, une convention de mise à disposition, à titre gracieux, du logiciel « Hydraclis » est proposée pour permettre à la ville de Vias une gestion collaborative des Points d'Eau Incendie dans les limites de son territoire de compétence.

Le logiciel permettra à l'utilisateur de réaliser les actions suivantes :

- La consultation des informations relatives aux Points d'Eau Incendie (PEI) ;

- La mise à jour de certaines données (implantation ou création, demande de suppression, déplacement, performances hydrauliques, modifications des caractéristiques, anomalies...);
- Le suivi des contrôles techniques ;
- Le suivi des actions de maintenance en condition opérationnelle ;
- La modification de l'état des PEI (indisponibilité temporaire, remise en service, conforme/non conforme) ;
- L'impression de documents ;
- La réalisation de statistiques ;
- La visualisation de cartographies.

La convention prendra effet à compter de sa signature et sera conclue pour une durée d'un an aux termes de laquelle elle se renouvellera par tacite reconduction.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-18, L.2212-2 ;

VU la délibération n° 2019-06-18-1b portant modification des statuts de la CAHM : compétence « DECI » ;

VU la Commission Urbanisme en date du 14 mars 2023 ;

CONSIDERANT la demande de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour améliorer le suivi du service public de la DECI ;

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel « Hydraclie » du S.D.I.S. de l'Hérault.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et tout acte administratif ou notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,

Certific sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce liste.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 MARS 2023**
Publié le :

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

